

LISTE DES PRESTATAIRES HABILITES A LABELLISER DES CONTRATS ET REGLEMENTS ELIGIBLES A UNE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 a doté l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'une compétence d'habilitation des prestataires chargés de labelliser les contrats et règlements de protection sociale complémentaire éligibles à un financement des collectivités territoriales.

Les prestataires suivants sont habilités pour une durée de trois ans.

Dénomination	Siège social	Nature de l'activité	Décision publiée au JO
OPTIMIND, PART OF ACENTURE	118 avenue de France – Paris (75013)	actuariat conseil	23/10/2022
PREMIUM CONSULTING	23 avenue Victor-Hugo - Paris (75016)	actuariat conseil	06/02/2025
ACTELIOR	7 bis rue des Aulnes - Champagne au Mont d'or (69410)	actuariat conseil	23/04/2024
ADDACTIS France	46 bis chemin du vieux moulin - Tassin la demi lune (69160)	actuariat conseil	19/04/2024
APRECIALIS	201-203, rue de Bercy, CS 41005, Paris Cedex 12 (75589)	actuariat conseil	25/07/2024
ACTUELIA	12 avenue de la Grande- Armée - Paris (75017)	actuariat conseil	22/06/2022
PRIM'ACT	42 avenue de la Grande-Armée - Paris (75017)	actuariat conseil	21/04/2022